



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°2025-24

OBJET

- ACCUEIL DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CA
ET INFORMATION CONCERNANT LES SUPPLÉANTS DES REPRÉSENTANTS DU
DÉPARTEMENT •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCATION Le 25 novembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant		X	
	COUË Julien			X
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant	X		
	GERMAIN THOMAS Patrick GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIÈRE Ugo - suppléant	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 16	JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine		X	
	MAGRE Vincent			X
	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant			X
PRÉSENTS 9 REPRÉSENTÉS 1 VOTANTS 11	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
	SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire BOURDON Emilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire LEROY Isabelle - suppléante			X

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Page suivante

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251205-2025_24-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-24

OBJET

• ACCUEIL DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CA ET INFORMATION CONCERNANT LES SUPPLÉANTS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu la délibération 2025-18 portant sur le renouvellement des représentants du personnel au conseil d'administration.

Vu la délibération 30-2 de la commission permanente du département en date du 17 novembre 2025 portant sur la désignation des membres représentant du département au conseil d'administration de Mixt

EXPOSÉ

Conformément à l'Article 8 - 3 des statuts de l'EPCC et à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2024, 2 représentants du personnel sont élus pour une durée de trois ans renouvelable selon les modalités prévues à l'article R. 1431-4 du CGCT.

La direction de l'Établissement organise, tous les trois ans, et au plus tard six mois après la création de l'Établissement, l'élection des représentantes et des représentants du personnel, sous la forme d'un scrutin majoritaire, uninominal à deux tours et deux collèges (cadre, non cadre, une représentante ou représentant par collège).

Sont électrices et électeurs, l'ensemble des salariés permanents de l'Établissement inscrits à l'effectif au jour du scrutin. Parmi ces électrices et électeurs, sont éligibles les personnels qui font acte de candidature, chaque candidate et candidat se présentant avec une suppléante ou un suppléant, en respectant autant que possible, dans ce binôme, la parité homme/femme.

En cas de partage des voix à l'issue du deuxième tour, c'est la personne doyenne d'âge qui est déclarée élue. Ces modalités d'élections sont précisées dans le cadre du règlement intérieur du conseil d'administration à l'article 7.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Page 1 sur 3

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251205-2025_24-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Suite à la fusion du Grand T et de Musique et Danse en Loire-Atlantique en janvier 2025 et à la réorganisation interne qui s'est déroulé au premier trimestre 2025 un renouvellement des représentants du personnel au conseil d'administration est nécessaire pour garantir la bonne représentativité du personnel de Mixt et la représentation d'un collège cadre et d'un collège non-cadre.

Cela s'est traduit par la démission des précédentes représentantes du personnel et par l'organisation de nouvelles élections le 20 novembre.

Ont été élus :

Pour le collège des cadres : Louise Jansen en qualité de titulaire / Ludovic Rétif en qualité de suppléant

Pour le collège des non-cadres : Nina Le Balh en qualité de titulaire / Gaetane Russon en qualité de suppléante

Par ailleurs, le département a décidé en commission permanente du 17 novembre 2025 d'une nouvelle répartition des suppléants des élus du département siégeant au conseil d'administration de Mixt.

- Yannick Fétiveau suppléant de Dominique Poirout
- Nicolas Oudaert suppléant de Fanny Sallé
- Myriam Bigeard suppléante de David Martineau
- Ugo Bessière suppléant de Chloé Girardot Moitié
- Jérôme Alemany suppléant de Cécile Bir
- Erwan Bouvais suppléant d'Agnès Paragot

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la nomination des représentants du personnel pour une durée de trois ans.

Pour le collège des cadres : Louise Jansen en qualité de titulaire / Ludovic Rétif en qualité de suppléant

Pour le collège des non-cadres : Nina Le Balh en qualité de titulaire / Gaetane Russon en qualité de suppléante

PREND ACTE de la nouvelle répartition des suppléants des élus du département siégeant au conseil d'administration de Mixt.

- Yannick Fétiveau suppléant de Dominique Poirout
- Nicolas Oudaert suppléant de Fanny Sallé
- Myriam Bigeard suppléante de David Martineau
- Ugo Bessière suppléant de Chloé Girardot Moitié
- Jérôme Alemany suppléant de Cécile Bir
- Erwan Bouvais suppléant d'Agnès Paragot

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 05/12/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251205-2025_24-DE